

Arrêté portant l'ouverture des inscriptions au Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale
(DECESF)

Session 2021

Le recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;
Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale du 23 juillet 2020 portant sur la clôture des registres d'inscription du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, session 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale sera ouverte dans l'académie de Dijon pour l'année scolaire 2020 – 2021.

ARTICLE 2 : Les inscriptions aux épreuves seront ouvertes du **mercredi 4 novembre 2020 à 09 h 00 au vendredi 4 décembre 2020 à 17 h 00**, et s'effectueront par internet à l'adresse suivante :
<https://extranet.ac-dijon.fr/diplome>

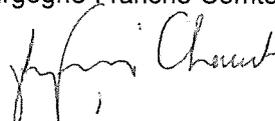
La confirmation d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées seront envoyées au rectorat de Dijon au plus tard le **vendredi 4 décembre 2020, le cachet de la poste faisant foi**.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à se présenter au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, les candidats devront, en outre, avoir satisfait, selon leur âge, à la double obligation de recensement puis de participation à une journée défense et citoyenneté, en application des articles L113-4 et L114-6 de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la région académique Bourgogne Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 21/10/2020

Le recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté


Jean-François CHANET